

1 BRAVO ET 3 BAVURES...

Des pratiques exemplaires ou contestables ? Des exemples ?

Dans le précédent numéro de "Comment Téléze-Vous ?", nous vous en avons proposé vingt-deux. Ce mois-ci, elles sont également fort nombreuses, mais nous ne pourrions pas vous les citer toutes, faute de place. Dans le prochain numéro, nous rattraperons notre retard !

• Bravo à Télé-Bruxelles qui, chaque week-end, rediffuse désormais certaines de ses émissions avec sous-titrage et avec une traduction en langue des signes pour les sourds et les malentendants.

• La mise en scène de l'émission "Perdu de vue", sur TF1, laisse imaginer au téléspectateur que le public se mobilise en masse pour traquer les disparus ou les assassins... Heureusement que l'émission se déroule en direct. Un homme qui témoignait a précisé que son intervention n'était pas spontanée. "Ce sont vos collaborateurs qui m'ont appelé" a-t-il dit à Jacques Pradel. L'animateur a rapidement coupé la parole à son interlocuteur.

• Pour des motifs religieux, Benazir Bhutto, la femme qui occupe la fonction de 1er ministre au Pakistan, ne peut pas serrer la main d'un homme en public. Alors, Mr Toubon ou Mr Giscard d'Estaing : que vont-ils faire ? Tel était le souci du journaliste qui réalisait les commentaires des journaux télévisés de France 2. On y vit également une séquence qui montrait que pendant que Mme Bhutto prononçait l'un de ses discours, un homme politique français s'était assoupi. A quoi sert le Journal TV ? Doit-il faire double emploi avec les Guignols de l'Info ?

• L'émission "Au nom de la loi" intitulée "Coals : le crime parfait ?" qui a été diffusée par la RTBF, le 26

octobre, n'a pas été rediffusée, comme annoncé dans les programmes TV, le 11 novembre à 20H sur TV5. Nous avons demandé pourquoi à Jean-Frédéric Laignoux, responsable de la programmation de la RTBF sur TV5 (1). «Il fallait raccourcir d'une dizaine de minutes l'émission initiale pour qu'elle puisse avoir le format indispensable pour être diffusée sur TV5. Y-a-t-il des problèmes relationnels entre les membres de l'équipe d'"Au nom de la loi" ? Y-a-t-il des susceptibilités journalistiques ? Je ne sais. Mais "Au nom de la loi" n'a pas réussi à réduire la durée de son émission.» TV5 a diffusé à la place une émission de variété. L'hebdomadaire satirique "Ubu" du 17 novembre suggère que la direction du Parti Socialiste n'a pas apprécié le contenu de l'émission qui n'a pas été rediffusée. Nous constatons qu'"Au nom de la loi" n'a pas pu résoudre un problème technique, ce qui lèse les téléspectateurs de TV5. Et ce n'est pas la première fois que TV5 ne rediffuse pas des émissions - ou certains extraits d'émissions - de séries qu'elle programme habituellement : de l'historique "Jeu de la Vérité" de Chantal Goya (2) au "Géopolis" sur la Tunisie... TV5 avait également coupé, en mars 1992, dans sa rediffusion de "Bouillon de culture", la séquence au cours de laquelle un étudiant armé d'un couteau prend la parole pour dénoncer comment les télévisions françaises traitent insuffisamment les revendications du monde de l'enseignement. Que TV5 coupe les "pauses publicitaires" dans ses rediffusions de 7 sur 7", d'accord, mais...

(1) : Jean-Frédéric Laignoux sera l'invité de notre émission de radio, à la mi-janvier (voir page 2).

(2) : L'A.T.A. recherche désespérément une copie de cette émission.

AVANT CE 21 DÉCEMBRE !

C'est le premier jour de l'hiver, ce 21 décembre, qu'un jury réuni par notre association analysera vos propositions. Vous avez intérêt à nous les faire parvenir (voir ci-dessous) avant cette date ! Les délibérations suivantes auront lieu les jours du printemps et de l'été, les 21 mars et 21 juin prochains.

GAGNEZ !

Si votre proposition est retenue, vous gagnerez un bon d'achat offert par la Fnac et vous serez invité à siéger, le vendredi 23 juin 1995 à 19 H, dans le jury qui attribuera les "ATA d'Or 1995".

Les autres membres du jury sont les invités que nous aurons accueillis dans notre émission de radio, d'octobre 94 à juin 95, à l'exception des personnes qui travaillent dans des télévisions. Sont donc invités, jusqu'à présent :

Frédéric Young (Délégué Général de la SACD), Michel Collon (auteur du livre "Attention, Médias !"), Nicola Donato (acteur), Marian Handwerker (réalisateur de cinéma), Dominique Vosters (Secrétaire de la Commission d'Éthique de la Publicité), Olivier Deleuze (Directeur de Greenpeace Belgique), Myriam Kats (Rédactrice en chef du "Ligueur"), etc.

Les "ATA d'Or" détectent, chaque année, les pratiques exemplaires ou contestables apparues sur les multiples chaînes de télévision captées dans notre Communauté Française.

La proclamation des résultats, à laquelle seront invités les représentants des différentes chaînes se déroulera à l'auditorium de la Fnac Bruxelles, le 29 juin 1995 à 17H30. Notez-le dès à présent dans votre nouvel agenda !

Découpez ou copiez autant de fois que vous le désirez votre bulletin de participation.

Après l'avoir complété, déposez-le(s) dans l'urne "ATA d'Or 1995"

qui est disposée à l'entrée ou dans l'auditorium de la Fnac, à Bruxelles ou à Liège

ou envoyez-le(s) à l'adresse suivante :

Association des Téléspectateurs Actifs, Rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles.

- C'est une "pratique" EXEMPLAIRE / CONTESTABLE (Biffez la mention inutile)
- Titre de l'émission :
- Indiquez le(s) nom(s) de la (des) chaîne(s) captable(s) en Communauté Française où vous avez détecté cette pratique :
- Date et heure de la diffusion de l'émission (si possible) :
- Possédez-vous une copie vidéo de la séquence ? OUI / NON (Biffez la mention inutile)
- Présentation de la "pratique" :
- Pourquoi j'ai choisi cette "pratique" :

- Nom : _____ • Prénom : _____
- Rue : _____ • N° : _____
- Code postal : _____ • Localité : _____
- Téléphone : _____
- Date : _____ • Signature : _____

VOICI LA "PRATIQUE" QUE JE PROPOSE

COMMENT TÉLEZE-VOUS ?

Editeur responsable : Patrick Sénéclart



7 DÉCEMBRE 1994

Bureau de dépôt

Bruxelles 5 à 1050-Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

A.T.A. a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES • Tél et FAX : (02) 539 19 79

AFFAIRE TATAYET : REBONDISSEMENT

Pour mieux vous informer, nous voulions visionner la séquence où Tatayet interroge le Ministre Willy Taminiaux, dans le "Tour de Chance" spécial 48.81.00. Nous avons demandé à Jean-Louis Stalport, Administrateur de la RTBF, de nous envoyer une copie de cette cassette. Il nous a marqué son accord, à condition que nous fassions parvenir au service IMADOC de la RTBF un chèque de 17.714 Frs ainsi qu'une cassette vierge... Voir article page 9.

COMMENT GAGNER À TOUT COUP..



NOTRE PREMIER ANNIVERSAIRE

Pour fêter son premier anniversaire, notre association a envie de crier : «Nous ne sommes pas contre la RTBF, nous sommes les amis d'une vraie RTBF...»

Dans ce 9ème numéro de "Comment Téléze-Vous ?", il sera très souvent question du Service Public. Ce n'est pas de notre faute. Les gaffes et les fourberies s'accumulent. La meilleure façon de tuer le service public, le service au public, serait de se taire.

Les ennemis de la démocratie médiatique ont la tâche facile... Tant que le vaste public ne sera pas mis au courant des graves batailles qui se mènent sur le front des médias, la résistance ne peut pas s'organiser.

Si la RTBF est davantage dans notre collimateur, c'est parce qu'elle est un Service Public et que ses responsabilités sont plus nombreuses que celles des chaînes commerciales.

Inutile de résumer tout ce que vous allez décou-

vrir dans les pages qui suivent. Vous comprendrez aisément que, peut-être, le dernier rempart pour la survie d'une RTBF simplement humaine, c'est l'organisation des téléspectateurs qui seront moins isolés ainsi. N'oubliez pas que l'un de nos interlocuteurs nous a laissé clairement entendre que le Service Public avait l'intention, pour faire des économies, de supprimer dans le budget des émissions le poste consacré à l'achat des timbres pour répondre au courrier du public...

Il y a un an, l'A.T.A. déposait au Moniteur ses statuts d'association sans but lucratif. Pour fêter cet anniversaire, le plus beau cadeau que nous venons de recevoir, c'est d'apprendre, qu'en moins d'un mois, quatre nouvelles radios locales viennent de rejoindre les six autres qui diffusent, chaque semaine, notre émission de radio "Téls sur écoutes".

Benoit GOOSSENS,
Président de l'A.T.A.

En page 11 :

Notre cadeau
pour rendre
votre vie télévisée
plus heureuse
durant
toute l'année
1995
...et c'est vrai !



10 RADIOS !

- Bonjour, j'ai 15 ans et j'écoute souvent votre émission sur Radio Campus à Bruxelles. Elle me plaît. Comme j'anime une émission dans une radio locale à Clabecq, si vous le souhaitez, on pourrait y diffuser "Télé sur écoutes", chaque semaine.

C'est O.K. Merci Grégory. Grâce à toi, "Radio Astrale" prend à sa charge les frais matériels (la cassette et les frais d'envoi) et désormais, les habitants de Tubize, de Halle, de Waterloo et de Braine l'Alleud peuvent nous capter chaque semaine, le jeudi à 18H, sur 106.3 FM.

EN UN MOIS, ON PASSE DE 6 À 10

Ce mois-ci, on est passé de 6 à 10 radios qui diffusent notre émission. Nous commençons à couvrir sérieusement toute notre Communauté. A l'exception de villes telles que Tournai ou Mons dont des habitants nous téléphonent leur impatience... Avis aux radios qui couvrent ces régions ! Un exploit ? Nous avons aussi convaincu les radios qui nous diffusent à ne pas saucissonner notre heure d'émission par des spots publicitaires.

Bien sûr, tout ceci nous provoque un surcroît de travail... Tous les mercredis, le lendemain de l'enregistrement de l'émission, il faut copier dix cassettes d'une heure ! On a dû investir dans l'achat d'un deck cassette supplémentaire... Mais ce développement de la diffusion de notre émission nous confirme l'intérêt qu'elle suscite et contribue à accroître notre crédibilité auprès de ceux qui nous demandent des comptes sur notre "représentativité" en tant qu'association de téléspectateurs.

Outre les habitants du Brabant-Wallon, nos nouveaux auditeurs habitent les provinces de Liège, de Namur et du Hainaut ainsi que la frontière française.

- **Radio Ourthe** Amblève arrose les vallées des deux rivières dont les noms se retrouvent dans l'appellation de la radio ainsi que Bonnelles, Marche en Famenne, Sprimont, Esneux, etc. "Télés sur écoutes" y est diffusée, sur 106.2 FM, chaque mercredi à 10H.

- **Radio Équinoxe** couvre Liège, Verviers, Waremme, etc. Sur 100.1 FM, les habitants de la Province de Liège peuvent désormais siroter leur pèket pendant une bonne heure avec nous, chaque lundi à 18H.

- Vous préférez une Chimay ? **Radio Salamandre** s'adresse aux habitants de Beaumont, Sivry, Erquelines, Chimay, etc. Sur 107.8 FM, ils peuvent nous capter chaque vendredi à 21H et chaque samedi à 9H.

... MAIS POURQUOI FAIRE ?

Chaque semaine, après l'émission, nous poursuivons notre soirée au bistrot avec nos "invités fil rouge"... Et nous ne sommes pas obligés de les faire boire beaucoup pour qu'ils nous dédicacent notre "livre d'or". La lecture de leurs écrits vont vous permettre de découvrir comment ils ont ressenti leur passage à "Télés sur écoutes".

- **Nicola Donato**, acteur : A.T.A... avec un T comme dans attaquer ! Attaquez et ré-attaquez sans cesse la médiocrité (vous le faites bien). Ça dépollue, ça fait respirer.

- **Marian Handwerker**, réalisateur de cinéma ("Marie") : Malgré l'abdication de la plupart des "autorités" culturelles et politiques, il est bon de savoir qu'il y a des gens comme vous qui n'acceptent pas les évidences du nouveau paysage audiovisuel. Pour eux, les vérités sont élastiques : on les plie au gré de la marche du capitalisme triomphant, sans prendre en compte les besoins de l'esprit des hommes. Il y a des vérités qu'il faut défendre. Les modes passeront, l'économie passera... tout passera sauf notre soif de savoir pourquoi nous vivons, quel est le sens de l'existence humaine.

Je me souviens de la RTBF qui défendait des valeurs permanentes; aujourd'hui, avec la présence de la pub, comment peut-on faire comprendre au public que la vérité est le contraire du mensonge ? L'émission scientifique ou à portée spirituelle qui sera enchâssée par la pub sera décodée dans l'esprit de la pub...

- **Dominique Vosters**, secrétaire de la Commission d'Éthique Publicitaire : Continuez et grandissez ! (écrits accompagnés d'une grande merveilleuse illustration)

- **Olivier Deleuze**, Directeur de Greenpeace Belgique : S'attaquer à quelques-uns au mammoth

Télévision, c'est comme s'attaquer à l'Everest : l'appétit vient en mangeant. Bon ap' !

- **René Thierry**, ancien présentateur du Journal Télévisé de la RTBF : Que nous importe de savoir combien de téléspectateurs ont "vu" (déclarent avoir vu) telle émission ? Pourquoi ne jamais se préoccuper de savoir combien ont regardé, écouté, compris, retenu ? Et cela, dans un monde qui se veut "de communication" ? Ce n'est qu'un début, continuons le combat !

NOS PROCHAINS INVITÉS

EN DÉCEMBRE '94 :

- **Henri Simons**, parlementaire spécialisé dans les matières culturelles et audiovisuelles,

- **Patrick Vernier**, coordinateur de "Médialogue" (Média Animation) ainsi que **Michel Franssen**, responsable des émissions de la RTBF axées sur l'éducation permanente. Il présente actuellement, chaque samedi vers 15H30, la série de 13 émissions "J'aime la télé".

- **Noëlle De Smet**, enseignante, permanente à la CGE (Confédération Générale des Enseignants) et coauteur de "A l'école de l'interculturel", livre qui vient de remporter le Prix 94 du meilleur ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente,

- **Paolo Radoni**, musicien, qui réagira à une interview virulente de Henri Salvador sur la télé.

EN JANVIER '95 :

- **Yves Goux**, journaliste à "Ciné Revue",
- **Jean-Frédéric Laignoux**, ancien directeur de Télé 21 et actuel responsable de la programmation de la RTBF sur TV5,

- **François Jongen**, juriste, vice-président du Conseil d'Administration de la RTBF et auteur de "La Police de l'audiovisuel",

- **Bernard Antoine**, responsable du CIRAT (Coordination Inter-Régionale des Associations et de leurs Travailleurs).

- **Luc Herinx**, conseiller à la direction et chargé de communication à RTL TVI, à l'occasion de la création d'une deuxième chaîne de RTL TVI.

TÉLÉS SUR ÉCOUTES

Chaque semaine, l'A.T.A. produit et anime "Télés sur écoutes", une émission de radio d'une heure durant laquelle un invité commente l'actualité télé. Ces invités sont créateurs, représentent des courants associatifs ou travaillent dans le monde médiatique.

- **A Arlon**, le vendredi à 20H, le dimanche à 16H et le lundi à 6H, sur ARA (105.3 FM).

- **NOUVEAU : A Beaumont**, le vendredi à 21H et le samedi à 9H sur RADIO SALAMANDRE (107.8 FM).

- **NOUVEAU : Dans le Brabant-Wallon**, le jeudi à 18H sur RADIO ASTRALE (106.3 FM).

- **A Bruxelles**, le mardi à 21H, sur RADIO CAMPUS (107.2 FM).

- **A Charleroi et environs**, le vendredi à 11H, sur RADIO TAN QUE VIVE (87.7 FM).

- **A Frasnes et dans la Région des Collines**, le samedi à 14 H, sur RADIO TCHEUW BEUZIE (107.8 FM).

- **NOUVEAU : A Liège, Verviers, et environs**, le lundi à 18H sur RADIO ÉQUINOXE (100.1 FM).

- **A Namur**, le jeudi à 15H30 et le mardi à 15H sur RUN (106.4 FM).

- **A Soignies**, le samedi à 16H sur OSR (101.6 FM).

- **NOUVEAU : Dans les Vallées de l'Ourthe et de l'Amblève**, le mercredi à 10H sur RADIO OURTHE AMBLEVE (106.2 FM).

Notre émission n'est pas diffusée dans votre ville ? A vous de convaincre les responsables de la radio locale la plus proche...

Notre législation passoire est à revoir

RTBF : LE SPONSORING ENVAHIT TOUT !

La première façon de s'opposer à la publicité et au sponsoring sur la RTBF, c'est d'expliquer et de remettre en question les avancées - de plus en plus nombreuses et subtiles - de ceux-ci.

Le 20 septembre dernier, nous avons envoyé la lettre suivante au Comité d'Éthique de la Publicité (1). "...Le 13 septembre dernier, à plusieurs reprises, dans le jingle qui lance habituellement les publicités télévisées à la RTBF, le mot "PUBLICITÉ" a été remplacé par le sigle "British Airways". Dans l'espace publicitaire qui suivait cet indicatif, fut diffusé une publicité pour "Class Europe British Airways".

Il nous apparaît comme inadmissible que le Service Public supprime le mot "PUBLICITÉ" - pour le remplacer par le nom d'un annonceur - dans le jingle qui permet aux téléspectateurs de savoir que la séquence des publicités s'entame ou se termine.

La Commission d'Éthique de la Publicité pourrait-elle :

- 1 : nous indiquer ce qu'elle pense de cette pratique de la RTBF

- 2 : et nous faire savoir ce qu'elle compte faire pour empêcher la RTBF de réitérer pareille pratique.

- 3 : Nous aimerions enfin découvrir quel est l'intérêt de la RTBF à accepter pareille pratique. Qu'est-ce que la société "British Airways" a proposé en échange de ce service promotionnel ? Si la Commission d'Éthique de la Publicité prouve que cette pratique est illégale, la RTBF ou sa régie publicitaire conserveront-elles les avantages financiers ou autres concédés pour ce service promotionnel par British Airways ? (2)

LA RÉPONSE

La Commission d'Éthique de la Publicité nous a répondu le 14 octobre dernier : «...La Commission a estimé que la mention du nom "British Airways" et des termes "Class Europe British Airways" dans le panneau annonçant un espace publicitaire ne contrevenaient pas aux normes décrétales applicables à la publicité et au parrainage en télévision. L'insertion de ces mentions n'empêche pas de considérer que ce panneau est bien un moyen optique accompagné d'un moyen acoustique (le jingle) qui permet de séparer les écrans publicitaires du reste du programme télévisé et de rendre ces derniers aisément identifiables par le public. Au vu de ce qui vient d'être dit, la Commission n'a pas à proposer de mesure pour mettre fin à la pratique décrite. Pour le reste, la Commission a acté que la pratique en cause était peu fréquente sans quoi il y aurait diminution de son impact et qu'elle apportait une recette supplémentaire à la RTBF en valorisant un espace préexistant.»

NOTRE COMMENTAIRE

La réponse de la Commission d'Éthique de la Publicité nous démontre que, logiquement, la loi est appliquée dans son sens strict. Il faudrait donc revoir celle-ci pour faire face au Service Public qui nie sa définition-même en utilisant, sans cesse, toutes les entourloupes possibles - voilà un secteur d'activité où il ne manque pas d'imagination... - pour contourner en toute légalité l'esprit des lois. Si, dans le domaine de la circulation routière, la loi était aussi mal concoctée, l'on trouverait légal de supprimer, certains jours, le mot STOP sur certains panneaux autoroutiers... pour y imprimer le nom d'un sponsor ! Imaginez les accidents ! Dans le domaine de l'audiovisuel, il n'y a peut-être pas de colli-

ILS (ET ELLE) NOUS L'ONT DIT...

Semaine après semaine, les invités de notre émission de radio "TÉLÉS SUR ÉCOUTES" nous proposent leurs réflexions. En voici quelques extraits significatifs.

JACQUES MERCIER :

(Emission enregistrée le 4 octobre 1994)

...J'ai entendu de la bouche d'un responsable sportif de la RTBF, qu'avec ce fameux contrat d'exclusivité sur les matchs, son rôle de service public était rempli car il touchait le plus large public. Alors, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Il me semblait que la démocratie c'était de toucher tous les publics et non pas un large public qui n'existe pas.

- Est-ce que les téléspectateurs ont un quel-

conque pouvoir selon vous ?

- Jusqu'à présent, les lettres de téléspectateurs, les associations, la presse, avaient leur mot à dire quand on avait à la tête de la maison des gens un peu artistes ou versés dans l'audiovisuel qui comprenaient bien tout ça, qui avaient cette fibre humaine, et j'ai entendu la semaine dernière un responsable d'émission qui a demandé à l'administrateur général ce qu'il devait faire parce que dans la presse il y avait un tollé général et on lui a répondu, semble-t-il, qu'il ne faut pas en tenir compte, «moi, je trouve que cette émission est bonne, c'est mon point de vue. S'il y a un mouvement dans la presse ou dans la maison, ce doit être quelque chose qui est dirigé, manipulé...» Donc je ne sais pas si c'est encore utile

UNE DEUXIEME LETTRE

Une seconde plainte a été envoyée, le 4 octobre dernier, à la Commission d'Éthique Publicitaire : «...L'A.T.A. a constaté que le JT Dernière de la première chaîne télé de la RTBF ne proposait plus de générique de fin d'émission. Le plan où le journaliste prend congé des téléspectateurs est immédiatement suivi d'un plan fixe qui propose le nom d'une banque. S'ensuit la chronique boursière. Aucun commentaire et aucun signe visuel ne permettent au téléspectateur de découvrir, au moment où l'on voit le nom de la banque, si celle-ci sponsorise le journal télévisé qui vient de s'achever ou la chronique boursière qui va s'entamer.

Notre ASBL s'oppose à cette nouvelle pratique pour plusieurs raisons :

- 1 : l'ambiguïté du procédé permet au téléspectateur de croire que les émissions d'information du Service Public peuvent être sponsorisées, ce qui est illégal.

- 2 : il est impossible au public de connaître la nature de cette image où l'on découvre le nom de la banque : s'agit-il d'une publicité ou d'un sponsoring ?

- 3 : La suppression du générique de la fin du journal télévisé ne permet plus au téléspectateur de connaître les noms des personnes qui ont réalisé ladite émission et qui sont responsables de leur contenu.

- 4 : Cette nouvelle pratique cumulée à bien d'autres apparues récemment brouillent les frontières qui permettent au téléspectateur de se retrouver et de se positionner par rapport aux programmes télévisés. Où se situe l'espace réservé à la publicité ? Quand commence l'émission ? Est-ce de l'information ou de la promotion ?

La suppression des speakerines a travesti les journalistes du JT en présentatrices des programmes de la soirée,

La diffusion de séquences promotionnelles à l'intérieur des espaces réservés aux spots publicitaires,

Le remplacement du mot "publicité" par le nom d'une marque (British Airways, le 13 septembre dernier) dans le générique qui annonce la séquence publicitaire, etc.» (3)

(A suivre)

(1) Direction de l'Audiovisuel, Direction Générale de la Culture et de la Communication, Ministère de la Culture et des Affaires Sociales, Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles. Tél.: 02/ 413 23 11 - FAX : 02/ 413 20 68.

(2) Une lettre analogue a été envoyée à Mr Jean-Louis Stalport, Administrateur Général de la RTBF, le 20 septembre dernier. Aucune réponse, malgré nos rappels, ne nous est parvenue jusqu'à présent. Suite au prochain numéro.

(3) Une lettre analogue a été envoyée, le 4 octobre dernier, à Mr Edouard Descampes, Président du Conseil d'Administration de la RTBF. Nous attendons la réponse.

(suite page 8)

LE GRAND DANS LE PETIT ÉCRAN...

Voici la contribution rédigée par l'A.T.A. pour le groupe de travail "Intérêts des consommateurs et téléspectateurs" au Forum Européen de la Télévision et du Cinéma 1994 qui s'est déroulé au Palais des Congrès de Liège, du 10 au 12 novembre dernier.

Nous avons voulu y dresser une liste des revendications des téléspectateurs concernant la diffusion des films et les émissions sur le cinéma programmés par les chaînes de télévision Européennes.

L'A.T.A. émet deux types de revendications :

- 1° : elle s'oppose à des pratiques trompeuses, dégradantes ou antidémocratiques de la TV,
- 2° : elle demande également des évolutions dont le coût sera inexistant ou très réduit pour les chaînes. Cette pratique empêche les télés d'argumenter par le prix leur refus de réformes.

1 : HORAIRES NON RESPECTÉS

Nombre de téléspectateurs magnétoscopent les films à la télé. Le non respect quasi constant des horaires de diffusion de ces films par les chaînes peut connaître des solutions au moins partielles, si les chaînes étaient de bonne volonté.

• a : la généralisation à toutes les chaînes européennes du PDC. Ce signal - déjà utilisé sur certaines chaînes flamandes ou hollandaises - déclenche le magnétoscope au moment précis où commence et se termine le programme.

• b : de plus en plus souvent, certaines chaînes commencent la diffusion de leurs programmes quelques minutes plus tôt que l'heure annoncée dans les programmes parus dans la presse écrite. C'est inadmissible. Comment y remédier ? La présence des speakerines - très populaires - permettait de commencer les programmes à temps. Réintroduire les "interludes". Favoriser le développement de l'industrie des programmes courts, etc.

• c : obligation des chaînes à s'excuser auprès de leur public, en cas de non respect des horaires. Cette contrainte favoriserait la prise de conscience des téléspectateurs, des directions de chaînes et des médias de la gravité de la dérégulation actuelle.

P.S. : Rien n'est irrémédiable... Les télévisions au Japon respectent les horaires. Copions les bonnes pratiques des autres...

2 : COLORISATION : OUI MAIS...

Les téléspectateurs doivent-ils s'opposer à la colorisation des films, dans la mesure où ils ont toujours le choix, en jouant sur l'intensité des couleurs de leur récepteur, de regarder ces films en couleurs ou en noir et blanc ?

Par contre, les téléspectateurs doivent être attentifs à deux dérives provoquées par les coups très élevés de la colorisation :

• a : le raccourcissement : Par exemple, RTL TVI a présenté, le 4 septembre 1994, une version colorisée de 58 minutes du film "Sous les verrous" de Laurel et Hardy alors qu'une précédente diffusion en télévision de ce film avait duré 1 heure 28...

• b : une généralisation de la projection en Pan & Scam qui permet aux colorisateurs de réduire leur budget en ne traitant qu'une partie de l'image initiale.

3 : DROIT A UNE INFORMATION CRITIQUE

Les journalistes ont de moins en moins souvent la possibilité d'exercer un travail critique dans les émissions télé sur le cinéma. Cette tendance s'est récemment fortement amplifiée. Autrefois, c'était les journalistes qui choisissaient les extraits de films qu'ils souhaitaient proposer aux téléspectateurs. Aujourd'hui, c'est le règne de la diffusion de la bande annonce.

On connaît les pressions de certains attachés de presse français, par exemple, pour sanctionner les journalistes TV qui souhaitent encore proposer à leur public un travail d'annonce critique. Leur arme imparable : la confiscation de l'utilisation d'images de films pour illustrer leurs émissions. Christian Ségal, attaché de presse du film "Le Visiteur" a déclaré, le 31 janvier 1993 : «Je suis tout-à-fait hostile aux émissions style "le Masque et la plume" revues et corrigées pour la télévision comme "Paris Première"... Les syndicats de producteurs et moi-même en tant qu'attaché de presse, nous avons décidé de ne plus leur donner d'images... A partir du moment où la télévision est partenaire du cinéma, et vice versa, c'est ne pas son rôle de critiquer.»

Nous regrettons que les téléspectateurs ne sont que trop rarement mis au courant de pareilles pratiques. Il est vrai que les médias écrits sont également... en liberté surveillée (1).

En Belgique, le Service Public RTBF, pour cette nouvelle saison, conserve son émission promotionnelle et a supprimé son magazine critique hebdomadaire. Ce n'est pas ainsi que l'on formera un nouveau public critique de jeunes amoureux du cinéma qui iront voir nos films européens en salle... Les téléspectateurs belges sont d'ailleurs trompés car ils ne savent pas que certaines images diffusées par l'émission promotionnelle le sont parce qu'il y a eu des tractations financières avec leur distributeur. Ceci, bien sûr, renforce l'inégalité médiatique qui existe entre les grosses et les petites productions.

Le public choisit. Bien sûr. Mais il choisit à partir de ce qu'il connaît. A quoi bon tenir compte de ce "choix" du public au moment où les différentes productions cinématographiques ne sont pas exposées à leur sortie de façon équivalente ?

(1) : Pour rappel, le quotidien belge "LE SOIR" s'est vu, naguère, mis à la diète, pendant plusieurs semaines, des publicités "cinéma" (à l'époque, 2 à 3 pages grand format, par semaine), car ses journalistes avaient la plume critique... Après un certain "rééquilibrage" rédactionnel - ce qui prouve que la censure économique musèle les

journalistes également dans le domaine culturel - les annonces publicitaires réapparurent.

4 : NON AUX MAKING-OF

Comme le "clip" dans les années 80 en musique, le "making-of" en cinéma, dans les années 90, introduit et développe la "privatisation" de l'image dans les services publics de télévision. Un "making-of" est un reportage qui est généralement produit par les producteurs-mêmes du film. Les téléspectateurs paient leur redevance pour qu'on leur propose des émissions réalisées et produites par les chaînes elles-mêmes, ce qui garantit un travail journalistique indépendant, et non par les producteurs des films ou des chanteurs célèbres au travers de ces séquences filmées.

5 : NAISSANCE D'UN CONSUMÉRISME TÉLÉ

Les téléspectateurs ne pourront se positionner et commencer à agir par rapport aux évolutions du paysage audiovisuel que lorsqu'on aura adapté - par une législation à un niveau européen - le droit à l'étiquetage (ingrédients, poids, prix, etc.) des produits de consommation courante aux produits audiovisuels. La mention des ingrédients et du poids, la connaissance du prix ou la définition des produits et/ou des services est indispensable. Elle permet aux citoyens de découvrir les enjeux et les problèmes. De découvrir leur fréquence. De réagir.

Nous demandons tout particulièrement aux journalistes de la presse écrite d'y être attentifs. Par exemple, concernant les "making-of", pourquoi les présentent-ils comme des "DOCUMENTAIRES" alors qu'il s'agit de "SÉQUENCES PROMOTIONNELLES" ? Autre exemple : Pourquoi ne mentionneraient-ils pas régulièrement le poids des films ? A savoir, la durée du film à sa première projection publique et la durée lors de son passage en télévision. Cet élément permettra aux téléspectateurs curieux et critiques de plus facilement détecter les coupures économiques ou idéologiques.

6 : GÉNÉRIQUES CONFISQUÉS

Non seulement les créateurs et les travailleurs du monde cinématographique mais également les téléspectateurs ont droit à la diffusion intégrale des génériques des films par les télévisions. De plus en plus souvent, cer-

taines chaînes de télévision coupent les génériques pour rapprocher les espaces publicitaires ou sponsorisés de la fin de l'histoire.

Cette tendance se généralise à d'autres matières que la diffusion des films : actuellement en Belgique, le Service Public RTBF a supprimé le générique de fin du journal télévisé de fin de soirée sur la Une.

En France, le Service Public qui ne peut pas couper la diffusion des films par la publicité a de plus en plus tendance à supprimer les génériques de fin des films, probablement pour mieux rentabiliser ses espaces publicitaires (Silverado, E.T., Danse avec les loups, Les enfants du silence, Thelma et Louise, etc.). Extrait d'une lettre d'un lecteur de "Télérama" parue ce 2 novembre 1994 : «Volé, frustré, blessé : c'est un cri de cinéophile en colère. Le générique final fait partie du film : musique, casting, c'est une façon agréable de sortir lentement d'un bon film. Alors pitié pour ceux qui aiment le cinéma, qui payent une redevance toujours plus chère et qui ne souhaitent pas que le service public laisse envahir les films par la fin, sournoisement» écrit Mr Benoît Willette de Longwy.

Constatons que les salles de cinéma, qui ne sont pas des Services Publics, diffusent les génériques des films, ce qui permet aux spectateurs intéressés de ne pas être frustrés, et aux autres, de quitter la salle... Pourquoi n'en est-il pas de même pour la télévision ?

Notre association s'est opposée, en février 1994, à la coupure des génériques de fin de certains films (Le Silence des Agneaux, etc.) diffusés par l'émission "L'Écran Témoin" (film + débat). Madame Mamine Pirotte, Directrice du Centre de la RTBF Liège (qui produit l'Écran Témoin) a confirmé, dans un courrier daté du 19 avril 1994, que les génériques de fin des films étaient à nouveau diffusés. L'A.T.A. avait également demandé à Madame Pirotte de marquer son accord pour préparer et signer un appel aux réalisateurs et aux producteurs de films afin que ceux-ci respectent tant leurs spectateurs que leurs téléspectateurs. La Directrice du Centre de la RTBF Liège a répondu qu'elle soutiendrait «toute initiative qui va dans le sens d'un raccourcissement des génériques».

Benoit GOOSSENS et Bernard HENNEBERT

RWANDA : LIMITES DE LA COUVERTURE TÉLÉ

Le deuxième rendez-vous du "Forum des Téléspectateurs Actifs" organisé dans l'Auditorium de la Fnac de Bruxelles, le 29 octobre dernier, donnait la parole à Colette Braeckman, journaliste au SOIR et auteur de "Rwanda. Histoire d'un génocide" (Éditions Fayard).

Évitant de tomber dans la critique gratuite et inutile, Colette Braeckman nous a expliqué certaines dérives de l'information télévisée : «Tous les journalistes envoyés au Rwanda ont été submergés par l'émotion : la situation était tellement bouleversante qu'il n'y avait pas de place pour l'analyse. La seule chose qu'on a envie de faire à ce moment là, c'est de partager cette émotion. Pour analyser, il faut se mettre à l'écart, prendre du recul... L'explication ne peut donc venir que dans un deuxième temps, après avoir eu une vue d'ensemble. Elle ne peut être faite que par les journalistes qui restent dans leur bureau et qui trient les dépêches».

Dans un premier temps : «...au déclenchement du massacre, il y a eu un phénomène d'ignorance, de méconnaissance des vrais enjeux de la situation».

Conséquences : les journalistes se rabattent sur les images des massacres, horribles et racoleuses, avec «...un vocabulaire qui n'est pas neutre : les journalistes parlaient de l'Apocalypse pour décrire la catastrophe sanitaire (NDLR : c'est à dire l'épidémie de choléra qui se déroula quelques semaines après le génocide) qui fit entre 30.000 et 50.000 morts. Celle-ci était donc mise au plan du vocabulaire sur le même pied que le génocide lui-même qui a fait entre 500.000 et un 1.000.000 de morts».

Que dire, que montrer aux téléspectateurs, quand l'actualité vous dépasse, et surtout quand on sait que, comme le dit Colette Braeckman : «Il y a de nombreuses raisons politiques qui expliquent la période de silence du début de l'exode au Rwanda».

On comprend donc un peu mieux «...la manière dont les télévisions françaises ont présenté ces événements avec une confusion humanitaire : on a surtout filmé l'humanitaire pour ne pas parler de la politique», tout particulièrement au moment de l'Opération Turquoise menée par l'armée française.

Laurent NOËL

LE FORUM DES TÉLÉSPECTATEURS ACTIFS

Un samedi par mois, de 15 à 17H

Dans l'Auditorium de la Fnac Bruxelles, City 2 - rue Neuve
(accès au Forum Fnac à droite des escalators du département librairie néerlandophone)

L'entrée est gratuite.

SAMEDI 17 DÉCEMBRE A 15H

CULTURE & RTBF

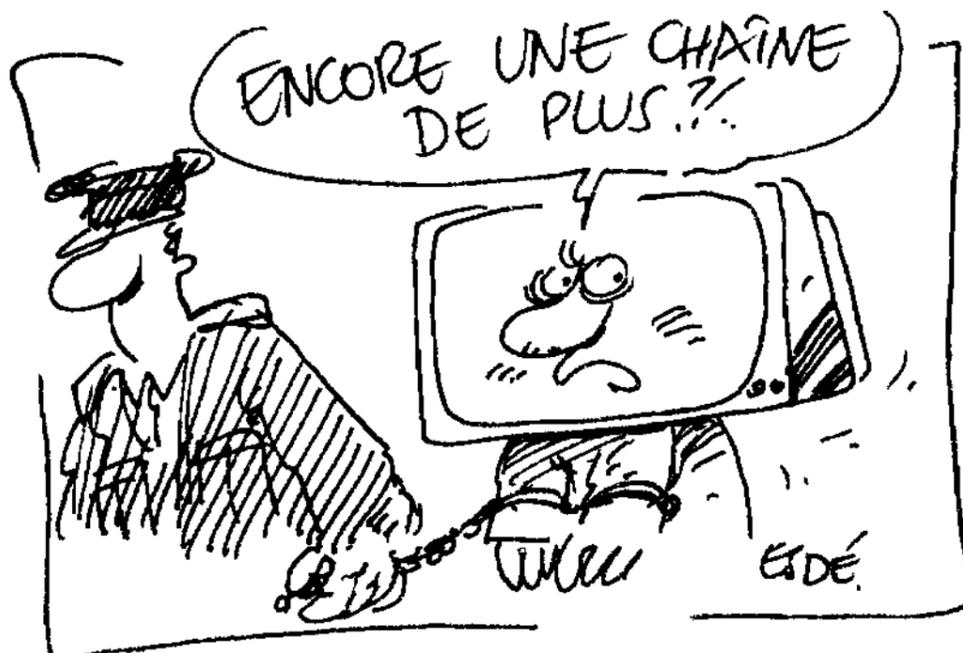
Notre invité sera **Claude Delacroix**, le nouveau directeur du Centre de Bruxelles de la RTBF.

C'est le Centre qu'il dirige qui produit les nouvelles émissions présentées comme "culturelles" par les nouvelles grilles TV de la RTBF : "Carlos et les Autres" et "Françoise et les siens". Après 3 mois de rodage de ces émissions, il est utile de faire un premier bilan. Le "déficit culturel" de la RTBF dénoncé par nombre de téléspectateurs est-il comblé ?

SAMEDI 28 JANVIER A 15H

LA POLICE DE L'AUDIOVISUEL

Notre invité sera **François Jongen**, Vice-président du Conseil d'Administration de la RTBF, auteur du livre "La Police de l'Audiovisuel" (Éditions Bruylant, 1994). Comment défendre nos intérêts de téléspectateurs ? Faut-il faire confiance aux structures de régulation mises en place par les législations ? En France, le CSA peut infliger des amendes aux chaînes prises en infraction. En Communauté Française, le CSA propose des avis au Ministre qui décide ou non d'en tenir compte...



INTERDICTIONS DE DIFFUSER

Le sujet intitulé "Dans la cour des vieux" de l'émission "Au nom de la loi" du 16 novembre dernier a été interdit de diffusion. Il s'agissait d'une enquête dans une maison de repos qui sélectionne les visites privées de ses pensionnaires.

A la demande de la famille d'une des personnes âgées qui apparaît dans le reportage, le tribunal des référés est intervenu.

L'Administrateur Général de la RTBF a insisté sur le fait que le juge n'avait même pas pris connaissance de la séquence avant d'interdire sa diffusion. Il affirme à Christine Simon, dans LE SOIR : «C'est inquiétant pour un Etat de droit de censurer ainsi l'information alors même que la constitution belge interdit ce type de censure préalable». Le représentant de la RTBF compte introduire un recours contre cette décision de justice et espère bien avoir l'occasion, dans quelques mois, de faire découvrir aux téléspectateurs la séquence dont ils ont été privés.

QU'EN PENSE L'A.T.A. ?

Notre association demande un complément d'information... Bien sûr, nous sommes pour la liberté d'expression et nous nous étonnons qu'un juge prenne pareille décision sans visionner la séquence qui semble poser problème. Mais la RTBF nous a-t-elle dévoilé toutes les cartes de cette affaire ? Ne tente-t-elle pas parfois de nous séduire en nous sous-informant ? Hélas, un précédent récent semble exister.

Le 28 décembre dernier, le tribunal de Charleroi ordonnait également au Service Public de surseoir à la diffusion d'une émission de "Cartes sur table" (l'émission qui aborde les problèmes de consommation, chaque jour de la semaine, vers 18H50) consacrée à la critique du service après vente d'une société qui vend et place des meubles et des cuisines équipées.

A l'époque, l'on nous avait également fait entonner en chœur le couplet de la liberté d'expression. N'oublions pas que celui-ci doit néanmoins, pour éviter toute bavure, s'harmoniser avec d'autres refrains : ceux du droit à un procès équitable, de la présomption d'innocence ou du droit au respect de la vie privée.

Plusieurs informations diffusées par LE SOIR du 22 novembre 94 nous conduisent à envisager cette affaire sous un éclairage beaucoup plus complexe. L'article d'Olivier Collet nous permet de découvrir que, dans cette

(suite de la page 3)

maintenant (d'écrire). Ça l'était jusqu'il y a peu...
...Depuis trente ans que je suis à la RTBF, il y a une règle d'or : on était obligé de répondre à toutes les lettres. Depuis un mois, on a supprimé (cette obligation)... On a dit que c'était du temps perdu. C'est une décision d'en haut : puisqu'on doit faire des économies, faisons-les sur les timbres...

ARLETTE VINCENT :

(émission enregistrée le 11 octobre 1994)

- **Croyez-vous encore au service public RTBF ?**

- Absolument, parce qu'il a des gens "là-dedans" qui ont envie que cela continue bien. Il y a plein de gens tout-à-fait remarquables, qui font de la très bonne télévision et qui tiennent le coup comme ils le peuvent. Il y a cette volonté-là dans les anciennes générations et dans les nouvelles. Donc je crois qu'on va pouvoir s'en sortir... Le courrier n'est pas toujours très tendre, ni rigolo à lire. Un exemple fort : lorsque l'on demande aux gens de ne pas capturer les oiseaux, de ne pas les mettre en cage et de ne pas en faire du pâté pour les tartines, le lendemain, je reçois une lettre avec deux pattes d'oiseau arrachées ! Ce sont des choses qui vous empêchent de dormir. Mais je peux vous dire que chaque fois qu'on a fait appel aux gens pour des pétitions de tout ordre, ils étaient là par dizaines de milliers ! Chaque fois ! Donc, ils ne demandaient qu'une seule chose : c'est qu'il y ait un endroit pour participer. C'est dans ce sens que je trouve que votre émission est formidable : enfin les téléspectateurs peuvent participer à quelque chose. Il y a des gens qui canalisent la confiance, et avec eux, on peut avancer. On est pas tout seul, Monsieur ! (rires).

- **Vous avez été speakerine. La RTBF a supprimé cette fonction. Est-ce une bonne économie ?**

affaire, la pratique journalistique de la RTBF est pour le moins contestable :

- 1° : les représentants de la firme qui avaient demandé l'ordonnance unilatérale en référé ont dû insister pour visionner les "mini-reportages" tournés par la RTBF chez leurs contradicteurs,

- 2° : ils considèrent que ces "mini-reportages" contenaient des informations tronquées, fausses ou dépassées,

- 3° : le débat de l'émission ne se déroulait pas en direct (1),

- 4° : la personne qui devait être présentée aux téléspectateurs comme le conseiller de l'émission qui propose son arbitrage...était juge et partie. En effet, Michel Bocquet est également le responsable du service "aide individuelle" de Test Achats qui, bien avant l'émission de télévision, avait déjà été impliqué dans cette affaire en consultant et en se faisant le porte parole des consommateurs qui s'opposent à la firme de cuisines équipées. Les attendus de l'ordonnance qui vient de débouter la RTBF dans cette affaire remarquent que «si l'avis d'un professionnel est sollicité, encore faut-il que cet arbitre soit tout-à-fait indépendant».

- 5° : trois des quatre clients qui devaient témoigner dans l'émission étaient, au moment de l'enregistrement de la séquence, en procès avec la firme contestée. Est-il déontologique qu'une émission de télévision dédouble ainsi d'une certaine manière le travail de la justice ?

AFFAIRE À SUIVRE...

Signalons, enfin, que la RTBF n'a pas estimé devoir produire au tribunal l'enregistrement de l'émission contestée alors qu'il incombe à chaque partie de collaborer à l'administration de la justice.

Chat échaudé craint l'eau froide... Pour prendre position, attendons donc de découvrir le témoignage de Catherine Van Bokstael, la personne qui vient de s'opposer à la diffusion de la séquence d'"Au nom de la loi". Celle-ci avait accepté de s'expliquer dans l'émission "Controverse" sur RTL TVI, le 20 novembre dernier. Les téléspectateurs ont été déçus une seconde fois : Catherine Van Bokstael s'est déclarée souffrante quelques heures avant le déroulement de l'émission.

(1) L'A.T.A. a toujours prôné le direct pour les émissions de débat.

- Moi, je suis partie avant qu'on me supprime (rires), j'ai fait d'autres choses. Etre speakerine, c'est ingrat parce que c'est du direct, et si on se plante, c'est méchant ! Tout le monde se marre, et on est seule devant la caméra, comme ça, les soirs de réveillon, avec un sapin en carton dans le dos... C'est pas toujours très drôle. Mais il y avait l'envie de communiquer l'information. Et puis ce sourire en cas de panne... Il y avait cette convivialité... Mais j'aimais ce sourire, même quand la speakerine se trompait.

DOMINIQUE VOSTERS :

(Émission enregistrée le 1er novembre 1994)

- La Commission d'Éthique Publicitaire est une instance consultative et n'a pas de pouvoir d'intervention. Elle est attachée à l'Exécutif de la Communauté Française qui reste souverain au niveau des décisions. La Commission n'existe que depuis peu (NDLR : sa première réunion a eu lieu le 14 janvier 1994) et a besoin d'un temps de réflexion. Nous avons mis en chantier un code d'éthique de la publicité. Dans quelques mois, quand un travail concret pourra être fait, nous ferons une annonce plus officielle à la presse et nous pourrions tirer un premier bilan...

- Un pari intéressant serait d'éduquer les gens et les rendre plus critiques... Il faut arriver à éviter toute forme de tromperie du téléspectateur.

- **Comment évaluez-vous votre travail ?**

- Vous êtes honnêtes et peut-être un peu impertinents, mais vous devez forcément l'être... Votre action, même si elle peut paraître un peu agaçante, est appréciée, même par des membres de la Commission d'Éthique de la Publicité... C'est votre pertinence qui vous rend crédibles.

Propos retranscrits

par Pierre RAVACH et Laurent NOËL



LA RTBF NOUS EMPÊCHE D'ÉCRIRE !

Le 17 octobre dernier, l'émission "Tour de Chance" se déroulait en direct du Cirque Royal de Bruxelles, à l'occasion de l'opération de bienfaisance 48.81.00. Un entretien s'est déroulé entre la marionnette Tatayet et le Ministre régional wallon Willy Taminiaux. Selon l'Agence Belga, «...la teneur des questions posées (par Tatayet) au ministre a été mise en cause par l'administrateur général de la RTBF qui leur reproche d'être marquées par le poujadisme. Jean-Louis Stalport a écrit au Ministre pour présenter des excuses.»

Quel "poujadisme" ? Tatayet a dit à Willy Taminiaux qu'il n'était pas connu mais qu'il fallait bien que les nouveaux ministres arrivent pour remplacer ceux qui sont démissionnaires, ceux qui sont en prison ou en garde à vue. La marionnette a également demandé au Ministre d'où venait l'argent du chèque qu'il venait de remettre aux organisateurs de l'opération 48.81.00.

Dans la lettre d'excuse que Jean-Louis Stalport a adressé au Ministre pour présenter ses excuses en son nom propre et au nom de la RTBF, il a affirmé que si l'émission avait été enregistrée, les "passages contestés" (c'est-à-dire contestés par Jean-Louis Stalport...) auraient été coupés.

DISCRIMINATION ENVERS NOTRE ASBL

Aucun membre de l'A.T.A. n'a visionné, ni magnétoscopé la séquence contestée. Nous voulions parler de cet incident dans le présent numéro ainsi que dans notre émission de radio. Nous avons approché un membre du "cabinet" de l'Administrateur Général qui nous a dit qu'il trouverait anormal que nous en parlions si nous n'avions pas vu l'émission.

Nous partageons cette opinion et donc nous sommes parti à la recherche d'une copie de l'émission. Plusieurs journalistes de la presse écrite, hebdomadaire et quotidienne - dont certains tiennent à converser l'anonymat - nous ont confirmé que, dans pareil cas, ils reçoivent gratuitement une copie de l'émission ou ils viennent visionner la séquence dans un studio de la RTBF.

L'A.T.A. mène-t-elle autre chose qu'un travail d'information au travers de son journal et de son émission de radio ? Y-a-t-il eu discrimination ?

Notre seul objectif était de visionner l'émission pour en parler en connaissance de cause. En effet, nous ne voulions pas nous contenter du communiqué de BELGA. Nous souhaitions découvrir les images. Les mimiques des protagonistes, le ton des propos, la façon dont ils ont été filmés : tout ceci est important. Nous n'avions pas l'intention de diffuser commercialement cette cassette.

CENSURE ÉCONOMIQUE

Or, le chemin fut périlleux. Le cabinet de Stalport nous a renvoyé au Centre de la RTBF Liège qui a produit et réalisé l'émission. Là, la directrice du Centre, Madame Mamine Pirotte, nous a envoyé un FAX où elle affirme que nous devons adresser notre demande à Mr Jean-Louis Stalport, ce que nous avons fait, le 28 octobre, par ces mots : «Dans le prochain n° de notre mensuel "Comment Télec-Vous ?" et dans notre émission de radio "Téles sur écoutes" du 8 novembre prochain où nous

aurons en invité Mr Olivier Deleuze, Directeur de Greenpeace, nous présenterons ce qu'on appelle désormais l'affaire Tatayet. N'ayant pas vu l'émission et ne doutant pas que l'aspect visuel de la séquence litigieuse est important, pour pouvoir me faire une opinion sérieuse, je vous demande de m'envoyer une copie vidéo de la séquence en question. Je vous invite également, si vous le souhaitez, à vous exprimer sur cette affaire, en nous téléphonant en direct sur antenne, ce mardi 8 novembre, à 21H45. Je vous remercie dès maintenant de me rendre ce service et je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.»

N'ayant toujours pas reçu de réponse, le 4 novembre à 10H, au moment où je préparais l'émission de radio, j'ai envoyé un FAX de rappel. Quelques heures plus tard, Jean-Louis Stalport me répondait par fax :

«**Votre demande de copie d'émission spéciale "48.81.00" au cours de laquelle il y a eu des séquences avec Tatayet m'est bien parvenue. Je marque mon accord pour que vous puissiez obtenir copie de l'émission aux conditions normales à savoir 17.714 Frs TVA comprise. Je vous demanderais de bien vouloir m'envoyer une cassette ainsi qu'un chèque au nom de la RTBF Imadoc Mme Vos local 5 M 44. Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire, en mes sentiments distingués.**»

Constatons tout d'abord que l'Administrateur Général ignore notre invitation à s'exprimer dans notre émission de radio.

Remarquons ensuite que la conséquence de sa décision est que nous ne pourrions pas donner notre avis sur l'Affaire Tatayet.

Néanmoins, sans avoir visionné cette cassette que nous n'avons pas les moyens de nous procurer - Vive la censure économique ! - nous pouvons quand même signaler à nos lecteurs que cet événement a ému un vaste public, comme en témoignent les nombreuses lettres de lecteurs concernant cette affaire publiées par Le Soir, Vlan, Ciné-Revue, Le Vif l'Express, Téléoustique, etc.

Le propos de Jean-Louis Stalport le plus souvent dénoncé par ces lecteurs est celui qui affirme qu'en cas d'enregistrement, les séquences auraient été coupées.

Ceci, bien entendu, apporte de l'eau à notre moulin, nous qui, mois après mois, regrettons la disparition progressive des émissions "en direct", surtout lorsqu'il s'agit de débats et d'échanges d'idées. Les coupures politiques ou idéologiques existaient donc réellement ?

Depuis très longtemps, j'affirme qu'une évolution socio-économique majeure de cette fin de siècle sera la naissance d'un consumérisme du temps libre, c'est-à-dire des industries de la communication et des loisirs. Puisque Mr Stalport justifie régulièrement ses actes en affirmant qu'il s'oppose au "poujadisme", quelle définition donne donc le Petit Robert de ce mot ? «Poujadisme : attitude petite-bourgeoise de refus contre l'évolution socio-économique». Tiens donc !

Bernard HENNEBERT,
Rédacteur en chef.

P. S. : Nous recherchons une copie de l'émission dont nous parlons dans le présent article. Avis à nos lecteurs !

